

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz Electricité de Grenoble au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 15 octobre 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN-BELVAL, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOLLIÈRE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz Electricité de Grenoble (GEG), le 5 décembre 2013, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Gaz Electricité de Grenoble

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 24 octobre 2013, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de GEG depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,02 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 15 octobre 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de GEG, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 24 octobre 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2014 correspond à une hausse de 0,02 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par GEG est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 15 octobre 2013.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz Electricité de Grenoble**  
**applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif Base	
Abonnement mensuel en €	3,61 *
Prix du kWh en c€ 1 <sup>ère</sup> tranche (0 à 140 kWh/mois)	8,510*
Prix du kWh en c€ 2 <sup>ème</sup> tranche (au-delà de 140 kWh/mois)	8,090 *
Tarif B0	
Abonnement mensuel en €	4,66 *
Prix du kWh en c€	7,225*
Tarif B1	
Abonnement mensuel en €	11,32 *
Prix du kWh en c€	5,494 *
Tarif B2I	
Abonnement mensuel en €	15,59
Prix du kWh en c€	5,298
Tarif B2S (T2)	
Abonnement mensuel en €	74,31
Prix du kWh d'hiver en c€	5,102
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Prix du kWh d'été en c€	4,508
Réduction du prix du kWh d'été en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Tarifs B2S (T3)	
Abonnement mensuel en €	73,30
Prix du kWh d'hiver en c€	5,102
Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175
Prix du kWh d'été en c€	4,508
Réduction du prix du kWh d'été en c€ (seuil tranche de 1 GWh)	-0,175

\* Prix auquel s'applique une réduction de 6% pour l'offre famille nombreuse